

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 mai 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36
Tous les délégués, sauf
GANGLOFF, ZINCK, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés
respectivement par MM. MORITZ, DUBOIS, FEIG.
MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, MESSMER,
E. HELMER, GOETZ, HERRLE, Mme HITTLER, (excusés)
WINLING, KLIPFEL, FROEHLICH (non excusés).

DEL. N° 72/2003

OBJET : ASSAINISSEMENT

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHE « ASSAINISSEMENT »
CONSTRUCTION STATION D'EPURATION A WINGEN
ET DELEGATION GENERALE AU PRESIDENT**

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 mai 2002 « lancement d'un appel d'offres sur performances en vue de la réalisation des systèmes de traitement des eaux usées de WINGEN et PETIT WINGEN et validation des avants-projets, cahiers de charges et programmes »
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2002 « assainissement : A.P.D. construction stations de traitement à WINGEN »
- VU l'avis du Bureau du 19 mai 2003

Sur proposition du Bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'autoriser le Président à signer le marché relatif à la construction de la STEP de WINGEN ;**
- . d'approuver une délégation générale au Président pour la signature des marchés attribués et la désignation du Président comme personne responsable du marché.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mai 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

